

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
7 juillet 2020**

PUBLIE LE : 27 JUIL. 2020

Délibération n°070720-5 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019

L'an deux mille vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le trente juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 JUILLET 2020

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMELE, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Khattari EL HAIMER, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Assemblées délibérantes
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM habituel	:	16
QUORUM Loi d'urgence	:	11
<u>Délégués présents</u>	:	12
<u>Pouvoirs</u>	:	5
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	16 pour le compte administratif 17 pour les autres délibérations

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2019**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains ;

VU le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 pour le budget du syndicat ;

VU le budget primitif de l'exercice 2020 approuvé par délibération n° 130220-5 du 13 février 2020.

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2019, à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

▪ Dépenses	▶	3 405 952,98 €
▪ Recettes	▶	2 833 751,44 €
▪ Résultat : déficit	▶	- 572 201,54 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

▪ Dépenses	▶	17 732 940,99 €
▪ Recettes	▶	20 183 131,58 €
▪ Résultat : excédent	▶	2 450 190,59 €
▪ <u>Résultat après affectation au 1068 : excédent</u>	▶	1 877 989,05 €

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE :

- Reporter à la section d'investissement, à l'article 001 d'un déficit de - 572 201,54 € et inscription à l'article 1068 d'une somme de 572 201,54 € ;
- Reporter à la section de fonctionnement, à l'article 002, d'un excédent de 1 877 989,05 €.

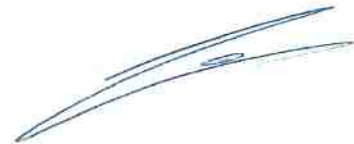
La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 27 JUIL. 2020

Transmis en préfecture et affiché le

27 JUIL. 2020

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal